

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 21 février 2013 à 20 h 30**  
**en Mairie de Dommartin-les-Remiremont**  
**Salle du Conseil**  
**Procès verbal**

L'an 2013, le 21 Février à 20:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN LES REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René POIRSON, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/02/2013. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/02/2013.

**Présents** : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. Christophe GRAVIER, Mme Elisabeth AMET, M. Maurice ROCKLIN,

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme Colette CONTAUX à Mme Elisabeth AMET, M. André LOUIS à M. Robert SALZEBER, M. Jean Marc FANTONI à M. Michel BUTZ,

**A été nommé secrétaire** : M. Jean MANSOURI

**APPROBATION DU DERNIER PV. (Réunion du 24/01/13)**

A l'unanimité.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE**

Vente d'un immeuble et d'un terrain sis 408 rue de Xonvillers appartenant à Mr Dominique DEMANGEL

Vente d'un immeuble sis 230 rue des Neufs Prés appartenant à Mr et Mme Bernard XOLIN

Vente de 2 immeubles section AI 139 et 140 rue de Franould appartenant à SCP Frenot-Kullmann

**AFFAIRES COMMUNALES**

**1. Ressources Humaines**

Marcel MICHEL évoque la nécessité des formations tant des élus que des salariés.

**Formation BAFA**

Pour les personnels communaux volontaires cette formation est repoussée en raison des incertitudes de la réforme scolaire.

**2. Finances et Affaires Economiques**

**Préparation du budget**

Dates de futures réunions :

Jeudi 21 mars Réunion (séance de travail du Conseil Municipal)

Jeudi 28 mars Vote du Compte Administratif 2012 et du Budget Primitif 2013 (en séance publique du Conseil Municipal)

### **3. Gestion et entretien du patrimoine**

#### **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

Date de prise d'effet du nouveau PLU : 24 février 2013

M. le Maire attire l'attention des personnes qui ont déposé un permis antérieurement.

#### **Les Blés d'or**

Compte rendu des réunions

Point de situation : Les travaux ont repris mais ils dépendent étroitement de la météo.

Maurice ROCKLIN estime que des logements pourraient être mis à disposition au cours du 3<sup>o</sup> trimestre pour partie et du 4<sup>o</sup> pour le reste. Des tests d'étanchéité ont eu lieu. Ceux-ci sont favorables. Néanmoins d'autres suivront de façon aléatoire.

Location des maisons :

Information du public. Les principes fondamentaux sont « clarté », « équité ».

- Les conditions à remplir pour être candidat et celles relatives à l'attribution des logements seront fixées par le Conseil Municipal en séance de travail, une commission constituée également de personnes compétentes extérieures émettra des avis.
- Une réunion publique d'information (présentation du lotissement, attribution etc...) aura lieu le **mardi 5 mars à 15 heures à la Salle des Fêtes.**

En raison du mode de financement (PLS) les loyers sont dépendant de normes définissant les prix plafonds, actuellement 7.56 €/m<sup>2</sup>. Dès lors les FIII seraient loués entre 534 et 560 € et les FII entre 434 et 435 € et les garages à 35 €. Les avantages sociaux liés à la situation de chacun viendront en déduction.

Le conseil adopte les tarifs plafonds eu égard à la consommation énergétique prévisible faible (norme BBC).

#### **Affaire SAGRAM :**

Du fait que la SAGRAM a fait appel en cassation, M. le Maire renouvelle sa demande d'ester en justice pour le compte de la commune et en ce sens nous indique avoir confié notre défense à M<sup>o</sup> Gilles Thouvenin avocat près la cour de cassation entre autres.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité ce choix

#### **Bâtiments communaux**

Travaux à l'école maternelle à réaliser en juillet / août 2013

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Coût estimatif des travaux : 107 500 €HT

#### **Enquête de branchements d'assainissement**

Remise du rapport d'enquête le 1<sup>er</sup> février par la Société 2<sup>E</sup> Conseil

L'objectif de cette mission consistait à vérifier la conformité des branchements aux réseaux d'assainissement et à localiser les erreurs de branchements ou encore le non-raccordement de certains immeubles desservis par les réseaux de collecte, dans le but de prévoir leur mise en conformité. Ces travaux sur domaine privé sont en effet indispensables pour obtenir à terme un fonctionnement optimal du système d'assainissement dans son ensemble, réseaux et station d'épuration.

Durant cette campagne, 667 logements d'habitation (ou locaux divers) ont été contrôlés.

**Remarque :** Lors de ces interventions, 4 logements n'ont pu être visités sur le périmètre d'étude du fait du refus des propriétaires. Des mesures appropriées seront prises à leur rencontre.

Sur le secteur actuellement desservi, les résultats obtenus lors de cette intervention ont montré que 584 logements étaient bien raccordés aux réseaux d'assainissement existants, alors que 83 logements nécessiteraient une modification de leurs branchements ou évacuations d'eaux usées et/ou pluviales.

Les logements mal raccordés représentent donc environ 12 % des logements étudiés.

Les principales causes de non-conformité des branchements observées sur les logements étudiés sont les suivantes :

è Pour 61 logements (soit 73% des logements non conformes), les eaux usées ne sont pas raccordées au réseau vanne, partiellement ou en totalité ;

è Pour 5 logements (soit 6% des logements non conformes), des ouvrages d'assainissement individuel (essentiellement des fosses septiques) sont encore en service avant le raccordement au réseau vanne ;

è Pour 19 logements (soit 23% des logements non conformes), des eaux pluviales sont raccordées sur un réseau vanne ;

è Pour 4 logements (soit 5% des logements non conformes), des eaux claires provenant essentiellement de drainages sont raccordées au réseau d'eaux usées.

M. le Maire estime que l'enquête menée dans le cadre du SIAHR implique un suivi de ce même syndicat. Quant à la compétence « collecte » celle-ci ne pourra être envisagée que lorsque l'ensemble des communes aura un équipement d'un niveau à peu près équivalent. C'est pourquoi il indique que, pour ce qui concerne les délais à accorder aux propriétaires des 83 logements « non-conformes », ceux-ci doivent être conventionnellement fixés par les maires du SIAHR. (2-3 ans ?)

## **4. Sport Loisirs et Culture**

### **Circuits de randonnées**

Le Club Vosgien sollicite la commune pour un accord de traçage d'un sentier de randonnées avec des symboles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Organisation d'une course cycliste**

L'espoir cycliste stéphanois organise entre autres sur le territoire de notre commune le 14 avril 2013 une course cycliste et à ce titre demande de subvention.

Après discussion le conseil municipal accorde à l'unanimité moins une abstention une subvention de 200 €

### **Conseil Municipal des Enfants**

Point de situation

Manifestations prévues :

Le 23 février 2013 :

- Les Picosés à l'honneur et

- Remise des prix des maisons illuminées

Le 02 mars 2013

Boum à l'Espace Louis Gérard.

### **Printemps des artistes**

Compte rendu de la réunion du 11 février 2013

Exposition du 27 avril 2013 au 5 mai 2013. Inauguration le 27.

Invité d'honneur : Monsieur Pierre Creusot, artiste peintre.

**Convention entre la Commune et M. le Curé** concernant la conservation et la protection des objets de culte protégés ou non.

Signature de la convention le dimanche 10 mars à l'Espace Louis Gérard à 10 h 30.

### **Maison du Patrimoine**

Une convention de stage portant sur la protection et la mise en valeur des objets d'art est en cours d'élaboration.

Partenaires :

- Commune
- Mme Stéphanie Quantin, Directrice Régionale des affaires culturelles de Lorraine ;
- Mme Othilie Renard, master de l'art.

## **5. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires**

### **Conseils d'Ecoles et rythmes scolaires**

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 19 février 2013 de l'Ecole Elémentaire :

#### 1. Rythmes scolaires

Incidences financières envisagées pour la commune : 16390 €/ l'an + un emploi protégé/avenir 400 €

Il s'avère que les temps « libres » (hors les cours) devront être l'occasion de la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires et surtout d'activités périscolaires dont on se sait pour l'instant rien des programmes, de leur mise en œuvre, des moyens notamment nécessaires et requis et particulièrement en terme de compétence et de formation.

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour et une abstention, sollicite, conformément à l'article 4 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, le report de l'application du décret susvisé à la rentrée scolaire 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune.

Nom des écoles publiques (maternelles et/ou élémentaires) de la commune :

- **Ecole maternelle**
- **Ecole élémentaire**

Ne remettant aucunement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, la commune de Dommartin les Remiremont la juge cependant **inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances.**

Le **manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre** (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire encore indisponibles) ne permet pas à la commune de Dommartin les Remiremont d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.

En voici les raisons essentielles :

#### 1 Moyens humains :

- Le manque de moyens humains dont la qualification n'est pas, à ce jour, clairement spécifiée par les textes.
- Les délais nécessaires pour recruter et former les personnels encadrant sont insuffisants. Un sujet d'une telle importance ne laisse en ce domaine aucune place pour l'amateurisme.

## 2 Activités :

- Le spectre des activités énoncé par le guide pratique intitulé : « La réforme des rythmes scolaires à l'école » mérite à être examiné point par point au regard des possibilités affectées par le contexte local (village de 1900 habitants). Les délais impartis sont notoirement insuffisants.

## 3 Espaces et locaux disponibles :

- Ils sont insuffisants pour accueillir les groupes d'enfants dans des conditions acceptables si on se réfère aux taux d'encadrement fixés.
- Il serait peut être possible de trouver un aménagement dans un cadre intercommunal. Ce qui mérite mûre réflexion sur tous les plans, y compris transports.
- En l'espèce, les incidences financières ne seront pas neutres.

## 4 Finances :

- Les sommes versées au titre du fonds de compensation sont certes incitatives mais elles ne couvrent pas le surcoût engendré par les salaires, les aménagements d'espaces et les fournitures scolaires ou de loisir.

Il ressort à l'évidence que la notion de délais trop courts ne permet pas d'envisager avec tout le sérieux qu'elle mérite l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013.

C'est pourquoi, la commune de Dommartin les Remiremont est contrainte de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.

Elle émet en outre le souhait de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide forfaitaire de 50 euros par élève).

2. Compte rendu de la journée de grève du mardi 12 février  
28 enfants le matin, 24 l'après-midi étaient présents pour un effectif de 160 élèves.

## **6. Gestion Emploi des moyens techniques**

### **Travaux en cours / Viabilité**

Compte tenu de la météo il n'y a que quelques petits travaux hivernaux.

Le stock de sel 2013 n'a pas encore été entamé.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **1. Communauté de Communes**

Informations diverses/

Û Bibliothèque médiathèque :

La partie bibliothèque est remise en état. Pour le coté médiathèque y compris la halte-garderie c'est en cours, d'ailleurs des marchés seront lancés ultérieurement.

Û Aires de grand passage :

Le coût global atteint les 404.000 € depuis l'origine (ex aire d'accueil).

### **2. Syndicats intercommunaux**

## **Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées**

Daniel Lallemand trace un rapide compte rendu de la réunion du comité syndical du 19 février 2013. Il rappelle l'existence de l'Espace santé. Il informe le conseil de la constitution d'une provision pour le SCOT. M. le Maire s'en insurge rappelant qu'à cette heure le SCOT n'existe pas. D'autres conseillers restent circonspects quant à l'existence de ce syndicat...

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Elections municipales :**

Lors des prochaines élections, le scrutin pour Dommartin serait un scrutin dit « de liste », ce qui changerait profondément de nos habitudes. Une séance d'information sera faite pour les élus, elle sera suivie par une séance publique (rentrée de septembre). Ces séances revêtiront un caractère informatif purement civique.

### **Résultats approximatifs du recensement**

1829 résidents, auxquels il faudrait ajouter les étudiants par exemple mais les chiffres méritent d'être affinés pour une comparaison définitive avec le précédent recensement.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 25 février 2013

Le secrétaire de séance,

Jean MANSOURI,

